



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport d'activités 2023 de la commission
interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc
(CIC HE-Arc)**

(Du 28 mai 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activités 2023 de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute École Arc (CIC HE-Arc).

Une délégation de cinq députées participe aux travaux de la commission interparlementaire de la HE-Arc. Cette délégation est composée de :

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| M ^{me} Brigitte Leitenberg | (VL-LC), présidente de la délégation |
| M ^{me} Joëlle Eymann | (S) |
| M ^{me} Sloane Studer | (LR) |
| M ^{me} Diane Skartsounis | (VertPOP) |
| M ^{me} Marina Schneeberger | (VertPOP) |

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 28 mai 2024, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport d'activités 2023 de la CIC HE-Arc. La baisse du nombre d'étudiant-e-s soulève des questions. La CAF propose de réfléchir à des formations attractives (en mettant l'accent sur des formations continues) pour y faire face.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l'unanimité des membres présent-e-s, le 28 mai 2024.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 28 mai 2024

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

La présidente,
S. STUDER

La rapporteure,
M. SCHNEEBERGER

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HAUTE ÉCOLE ARC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HAUTE ÉCOLE ARC BEJUNE

Depuis près de 20 ans, la HE-Arc offre une formation de niveau HES dans l'Arc jurassien, répartie sur les régions de Neuchâtel, Jura, et Berne francophone. Intégrée dans la Haute École de Suisse occidentale, la HE-Arc offre des formations Bachelor et Master et assume des missions de recherche appliquée et développement, prestations de services, ou encore relations internationales au sens de la Convention intercantonale sur la HE-Arc.

À mi-course d'un contrat de prestations intercantonal qui prendra fin en décembre 2024, il faut souligner le maintien de bonnes performances sur l'ensemble des missions assumées par l'école.

Intégrant des défis comme la durabilité et la digitalisation au cœur de l'ensemble de ses activités et de ses formations, la HE-Arc est une école ouverte sur le monde, avec des collaborations transfrontalières et internationales, et à même de saisir les opportunités pour faire rayonner le territoire de l'Arc jurassien.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA HE-ARC

La Commission interparlementaire de la HE-Arc (CIP) est composée de quinze membres, cinq par canton (Berne, Jura et Neuchâtel), avec voix délibérative. Le ou la président-e et les deux vice-président-e-s sont désigné-e-s pour une durée de deux ans, selon le principe du tournus entre les cantons signataires de la convention intercantonale sur la HE-Arc. La Commission interparlementaire est chargée du contrôle de gestion parlementaire de la HE-Arc au sens des articles 12 à 16 de la Convention intercantonale sur la Haute École Arc BEJUNE.

En 2023, la Commission s'est réunie trois fois en présence d'un membre du Comité stratégique de la HE-Arc et de membres de la Direction générale de la HE-Arc.

- Jeudi 2 février 2023 (Delémont)
- Lundi 19 juin 2023 (Neuchâtel)
- Lundi 30 octobre (Neuchâtel)

Présidence, vice-présidences de la CIP et changements de membres

La présidence est assurée en 2023 par le canton de Berne par la voix de Mme Moussia de Watteville. Mme Brigitte Leitenberg (NE), et M. Rémy Meury (JU) sont respectivement première vice-présidente et deuxième vice-président. Comme il s'agit de la seconde année de présidence pour le canton de Berne, en 2024 et 2025 celle-ci sera assurée par le canton de Neuchâtel (Jura première vice-présidence, Berne seconde vice-présidence).

La liste des député-e-s ayant participé aux différentes séances de la Commission est jointe en annexe au présent rapport.

FINANCES

La Commission interparlementaire est informée chaque année des éléments comptables et budgétaires de la HE-Arc. Pour des raisons calendaires, elle a exceptionnellement été informée du budget 2023 seulement en février de cette année, le budget ayant été validé par le Comité stratégique HE-Arc que tardivement en 2022. Elle a par ailleurs été informée des comptes HE-Arc 2022 ainsi que du budget HE-Arc 2024.

La HE-Arc est intégrée dans le système HES-SO, qui redistribue les subventions reçues des cantons et de la Confédération aux écoles pour l'enseignement et les infrastructures. L'essentiel du financement de la HE-Arc provient de la HES-SO, qui répartit les financements sous forme d'enveloppes entre les écoles. De fait, la Commission insiste sur l'importance de défendre les intérêts de la HE-Arc au sein de la Commission interparlementaire HES-SO qui rassemble les délégations parlementaires de toute la Suisse romande.

Les Contributions locales particulières (CLP), versées par les cantons BEJUNE représentent le delta de financement de la HE-Arc dû à différentes charges qui ne sont pas prises en compte dans les

enveloppes de financement HES-SO. Le montant des CLP est en principe stable pour les années 2022-2024 (cf. contrat de prestations HE-Arc).

Budget HE-Arc 2023

Notamment, le budget HE-Arc 2023 intègre l'ouverture d'une nouvelle filière Bachelor en physiothérapie sur son site jurassien (Delémont). Avec une rentrée prévue en septembre, elle nécessite des investissements en amont avant l'accès aux subventions prévues au moment de l'ouverture et donc une partie des charges non-compensées. Ces données sont cependant équilibrées par d'autres éléments et n'entraînent pas de dépassement nécessitant de contributions complémentaires selon les montants alloués par les cantons BEJUNE au titre des conditions locales particulières définies dans le contrat de prestations 2022-2024. Toutefois, l'importante progression de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) entraîne une progression des charges salariales de +2% (avec mise en réserve pour deux ans de 0.2% non-attribués) au titre de l'indexation des salaires. À cette augmentation s'ajoute la progression automatique des salaires (gain d'échelon) notamment, portant la progression des charges salariales à +1.3 million de CHF en comparaison de l'année 2022. Soit une progression des charges d'environ 4%, compensée par une progression des revenus de près de 3%. L'écart généré spécifiquement par l'indexation des salaires, bien que partiellement compensé, entraîne un prélèvement de la réserve d'atténuation constituée les années précédentes par des résultats financiers positifs de CHF 950 000.- environ.

La Commission interparlementaire a pris note de ce recours à la réserve d'atténuation pour la première fois depuis de nombreuses années et s'est inquiétée d'une éventuelle pérennisation de ces problématiques inflationnistes. La Direction générale HE-Arc partage cette inquiétude, tout en précisant que les années budgétaires 2023 et 2024 devraient pouvoir être relativement équilibrées compte-tenu des données disponibles. Néanmoins, la refonte du plan financier de développement HES-SO pour les années 2025-2028 devra être suivie de près, notamment dans un contexte général de tassement des inscriptions étudiantes dans les différentes filières.

Comptes HE-Arc 2022

Malgré la survenance d'une cyberattaque qui a paralysé les activités de la HE-Arc durant plusieurs semaines en été et nécessité d'importants travaux de remise en fonction des installations informatiques, l'exercice financier 2022 s'avère de bonne facture puisqu'il fait état d'un excédent de près de CHF 600 000.- à verser à la réserve d'atténuation HE-Arc. Ce résultat est permis par d'excellentes performances en termes de Ra&D, formation continue et prestations de services notamment.

Budget HE-Arc 2024

Comme 2023, l'année budgétaire 2024 sera marquée par une progression importante des charges salariales liées à l'inflation (progression IPC) fixée par le Comité stratégique HE-Arc à +2.2% tout en conservant la mise en réserve 2023 de 0.2% pour une année supplémentaire (cf. budget 2023). En compensation, la Direction générale HE-Arc a réalisé un effort économique chiffré à près de CHF 600 000.- et intègre en également dans son budget ordinaire les augmentations de charges liées à l'inflation sur le coût des biens, services et marchandises (BSM). Malgré ces efforts conséquents, l'équilibre du budget passera néanmoins une nouvelle fois par un prélèvement de la réserve d'atténuation projeté à 1.3 million de CHF.

Perspectives financières futures

À l'exception des charges supplémentaires liées à l'inflation – particulièrement sur les salaires – la HE-Arc parvient à maintenir un budget relativement stable sur la période 2022-2024 grâce à ses efforts de gestion constants. Les membres de la Commission ont fait part régulièrement de leurs inquiétudes pour les années futures puisque la réserve d'atténuation prélevée en 2023 et 2024 ne pourra vraisemblablement plus être sollicitée à de tels niveaux pour la prochaine période quadriennale. En outre, la stabilisation, voire la diminution, des effectifs étudiant-e-s, en particulier dans le domaine Ingénierie, durant les dernières années devrait entraîner un redimensionnement des subventions HES-SO pour les années 2025-2028, facteur d'inquiétude supplémentaire pour les Député-e-s cantonaux-ales, le Comité stratégique et la Direction générale. Le recrutement d'étudiant-e-s forme dès lors un enjeu majeur pour les prochaines années, une thématique régulièrement abordée par la Commission en 2023.

PÔLES DE COMPÉTENCES HE-ARC

La Commission interparlementaire est sollicitée dans le cadre du développement de trois pôles de compétences ayant pour objectif de rayonner sur l'ensemble de l'Arc jurassien et de mettre en valeur

des compétences spécifiques de la HE-Arc sur certaines thématiques (manufacturing durable, santé de proximité, technologies et marchés horlogers). Plusieurs propositions et suggestions sont formulées par les Député-e-s, permettant ainsi d'enrichir les réflexions. Après cette étape de consultation, la Commission interparlementaire est informée lors de sa dernière séance annuelle de la progression des travaux réalisés durant l'année qui dégagent de belles perspectives pour les années suivantes avec un intérêt et un engagement remarqué de plusieurs partenaires économiques et industriels de la région.

DÉVELOPPEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT ET PROGRESSION DES EFFECTIFS

En 2023, la Commission interparlementaire s'est particulièrement intéressée à l'innovation pédagogique dans les enseignements de la HE-Arc, ainsi qu'aux problématiques de recrutements de nouveaux étudiant-e-s, notamment via les filières d'apport des domaines principalement concernés. Une présentation et discussion a eu lieu concernant le développement accru de la formation duale dans la région, qui ne favorise pas la poursuite d'études au niveau tertiaire selon certaines études. Ainsi, la HE-Arc étudie certaines opportunités pour adapter son offre aux besoins du jeune public, notamment en développant des filières en emploi dans le domaine Ingénierie, qui fait face à d'importantes difficultés de recrutement. La typologie des filières offertes est également questionnée, en particulier leur attractivité auprès des jeunes. Certaines filières devront faire l'objet d'analyses plus poussées afin de déterminer pour quelles raisons – malgré les besoins industriels exprimés – elle n'attirent pas plus de candidat-e-s. Enfin, d'autres problématiques entrent en ligne de compte au niveau des effectifs étudiants, par exemple la démographie et les effets de mode. Il convient par ailleurs de rappeler que les HES existent depuis près de vingt ans, et qu'elles ont vu leurs effectifs augmenter de façon importante depuis leur création, le tassement du nombre d'étudiant-e-s doit également être mesuré à l'aune de la progression qui a précédé. Les Député-e-s ont évoqué diverses possibilités pouvant permettre aux jeunes de l'Arc jurassien d'être renseignés plus tôt sur les parcours académiques possibles, dès l'école obligatoire par exemple.

En termes d'innovation pédagogique, la Commission interparlementaire s'est intéressée de près à l'intégration progressive mais de plus en plus marquée – notamment via la mise à jour de nombreux plans d'études en 2023 – de la durabilité dans l'enseignement ainsi qu'à l'engagement de l'institution pour dynamiser sa connaissance et son implication dans le contexte du changement climatique. Elle a également manifesté son intérêt pour l'intégration des étudiant-e-s LGBTQIA+ dans les études tertiaires, en particulier dans les soins infirmiers, ainsi que pour la prise en compte des nouveaux outils informatiques dans les cursus, comme l'intelligence artificielle.

DOSSIER ENTRE HE-ARC ET HES-SO

La Commission interparlementaire débat régulièrement de l'articulation entre la HE-Arc et la HES-SO. Elle a notamment évoqué :

- Travaux d'établissement du plan financier de développement HES-SO 2025-2028
 - La Commission interparlementaire évoque notamment l'impact du redimensionnement des enveloppes de financements HES-SO sur les filières HE-Arc, et les actions possibles pour le limiter ;
- Relations entre le Rectorat HES-SO et la Direction générale HE-Arc ;
 - La Commission interparlementaire relève les bonnes relations entre les deux institutions, bien qu'il faille parfois défendre la position de la HE-Arc face aux grandes écoles de l'Arc lémanique qui ont beaucoup de poids dans la HES-SO.
- Projets de création de nouvelles filières dans l'espace BEJUNE ;
 - La Commission parlementaire s'intéresse au développement éventuel de filières qui entraînent le départ d'importantes cohortes d'étudiant-e-s BEJUNE vers d'autres institutions romandes.

DOSSIERS DIVERS

En 2023, la Commission interparlementaire a accueilli plusieurs intervenant-e-s de la HE-Arc afin de disposer d'informations nouvelles sur les développements en cours et les activités de l'institution, dont :

- M. Didier Folzer, responsable qualité, relations internationales et durabilité, concernant l'intégration des notions de durabilité au sein de la HE-Arc (dans l'enseignement et l'organisation générale) ;
- M. Mathias Froidevaux, responsable de l'ancrage régional et de la communication, qui a présenté le projet Arcosphère en partenariat avec les radios BNJ, RTN et RFJ, soit la diffusion chaque semaine d'une interview d'un-e intervenant-e de la HE-Arc ;
- La direction du domaine Santé a été sollicitée concernant l'accès aux études des personnes LGBTQIA+, et la direction du domaine Ingénierie sur la formation duale et les nouveaux modes d'enseignement ;
- M. Fabian Todeschini, responsable de la filière informatique de Gestion, pour une présentation de l'intégration des outils d'intelligence artificielle dans l'enseignement.

Pour la Commission interparlementaire de la Haute École Arc :



Moussia de Watteville
Présidente

Delémont, le 26 avril 2024

ANNEXE | MEMBRES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-Arc

NEUCHÂTEL

Madame la députée Annie CLERC-BIRAMBEAU, jusqu'au 19.06.2023

Madame la députée Joëlle EYMANN

Madame la députée Brigitte LEITENBERG, vice-présidente

Madame la députée Marina SCHNEEBERGER

Madame la députée Diane SKARTSOUNIS

Madame la députée Sloane STUDER

JURA

Madame la députée Florence CHAIGNAT

Monsieur le député Pierre CHÉTELAT

Monsieur le député Gauthier CORBAT

Monsieur le député Vincent ESCHMANN

Monsieur le député Rémy MEURY, vice-président

BERNE

Madame la députée Christine BLUM

Madame la députée Virginie HEYER

Monsieur le député Reto JAKOB

Monsieur le député Corentin JEANNERET

Madame la députée MOUSSIA DE WATTEVILLE, présidente

SUPPLÉANT-E-S AYANT PARTICIPÉ À DES SÉANCES DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE HE-ARC EN 2023

Madame la députée Gaëlle FROSSARD (JU)

Madame la députée Julie SCHINDELHOLZ (JU)

Monsieur le député Ernest GERBER (JU)